

Compte-rendu de la réunion Caisse des Ecoles du 03/04/2025

Etaient présents :

Marcel JACQUIN, Président
Jean-Louis GREAU, Vice-président
Mara PHILIP, Représentante du Conseil Municipal
Sandie TENAND, Directrice de l'école
Lucienne MARTIN, Représentante de la Préfecture
Audrey RODET-FRACHET, Représentante des parents d'élèves
Etienne MANDIER, Représentant des parents d'élèves
Agnès ALIAS, Responsable de service Caisse des Ecoles

Absentes excusées :

Wendy MAINOLI, Représentante des enseignantes
Marlyn SNYDER, Représentante des parents d'élèves

- **Approbation du Compte de Gestion 2024 :**
→Voté à l'unanimité
- **Approbation du Compte Administratif 2024 :**
→Voté à l'unanimité
- **Affectation du Résultat d'exploitation de l'exercice 2024 :**
→Voté à l'unanimité
- **Approbation du Budget Primitif 2025 :**
→Voté à l'unanimité
- **Convention de délégation de l'organisation des transports scolaires :**
→Voté à l'unanimité

RETOUR DES QUESTIONNAIRES PARENTS :

→ 8 retours de questionnaire CDE

Les menus :

- Est-ce qu'il y a des alternatives en cas de PAI ?

Le Projet d'Accueil Individualisé définit les adaptations à apporter en cas de troubles physiques ou psychiques. Il est établi par le corps médical, médecin, l'hôpital, etc ... et transmis à l'école et à la caisse des écoles.

Si un régime alimentaire est nécessaire, c'est le traiteur qui pourra accepter ou refuser en fonction de la possibilité de fournir un produit de substitution. Les parents en sont informés directement.

Dans le cas où le traiteur ne peut s'engager dans cette voie, une convention avec la famille pourra être mise en place pour fournir le panier repas. Un protocole très réglementé est obligatoire.

- Est-il possible d'avoir plus de menu végétarien ?

Le traiteur suit la réglementation, la loi Egalim préconise un menu végétarien par semaine.

- Est-il possible d'établir les menus de façon à faire manger autrement les enfants ?

Il est difficile de répondre à cette question sans plus de précisions, mais si c'est pour manger avec les doigts, le menu américain avec hamburger est un exemple...

- Est-il possible de partager les menus par mail ?

Les menus sont affichés devant l'école et à disposition sur le site de la caisse des écoles : caisseecoles@mairiestvulbas.fr

Temps repas :

- Est-il possible d'être informé de tout événement qui se serait déroulé pendant le temps de repas (via cahier de liaison, ...) ?

Tous les événements importants sont signalés dans le cahier vert, à l'enseignante et notifiés dans notre registre.

Le règlement cantine précise les sanctions en cas de non-respect du règlement.

- Au beaux jours, est-il possible d'installer des tables en extérieur pour que les enfants profitent de l'extérieur ?

Par mesure d'hygiène, et d'organisation, il est impossible de faire manger les enfants à l'extérieur sauf le jour du pique-nique où les enfants sont répartis par groupe pour manger dans l'herbe.

- Est-il possible d'être informé si notre enfant mange ou pas (surtout s'il ne mange pas) ?

Suivant les circonstances :

On fait toujours remonter aux parents si l'enfant ne mange pas ou peu à la cantine.

L'enseignante est prévenue quand exceptionnellement l'enfant n'a pas mangé le jour J, souvent pour cause de maladie → on voit s'il est nécessaire de prévenir le parent pour que l'enfant puisse rentrer chez lui.

Quelque fois, l'enfant ne mange pas ce qui lui est servi, parce qu'il n'aime pas. On les invite à goûter sans les obliger à manger.

Pendant le temps de récré :

- Comment est organisé ce temps de surveillance ?

La cantine est organisée en 2 services :

Le 1er service : maternelle et CP

Le 2^{ème} service CE-CM

Le jour de la rentrée les enfants se placent par affinité aux tables qui leur sont dédiées.

Pour des raisons sanitaires et de sécurité (afin que les surveillants puissent rapidement mémoriser la place de chacun), nous leur demandons ensuite de ne plus changer de place. Par contre, nous nous réservons le droit d'effectuer des changements si le comportement de certains le nécessite.

A la fin du repas, en bout de table, les enfants empilent leurs verres et leurs assiettes, déposent leurs couverts dans un bac à disposition. Les déchets sont déversés dans la poubelle de table. Le tri sélectif est mis en place. Un élève passe à chaque table pour collecter le plastique (pots de yaourt et autres...)
Ensuite, les enfants sortent dans la cour, table par table (afin d'éviter la cohue et l'accident).

Dans la cour, afin de limiter les règles déjà imposées aux enfants tout au long de leur journée, chacun est libre de son temps dans la cour (ex : jouer au foot, jouer seul ou à plusieurs, ou ne rien faire aussi si c'est leur souhait).

Ils ont à disposition : des jeux extérieurs, des jeux de société, des jouets, des ballons, des bilboquets etc... (Suivant leur âge bien sûr)

Les règles dans la cour ainsi que les plannings des jeux sont identiques à toutes les récréations (temps scolaires et temps méridiens).

Une équipe de surveillants navigue dans la cour pour s'assurer que chaque enfant va bien et qu'aucune règle de sécurité ne soit enfreinte.

Les enfants de maternelle sont surveillés par le personnel qui les sert et les aide à table. Ils ont un espace dédié dans la cour, draisiennes, vélos, petite maison....

Cette petite cour sera réaménagée prochainement.

Avec l'arrivée de l'hiver, nous mettons en place des lieux de replis en cas de grand froid ou de fortes pluies pour tous les enfants (salle de motricité, halls, petit gymnase, grand gymnase, tennis).

- Nos enfants sont-ils suffisamment surveillés ? combien d'encadrant ? ' il y aurait régulièrement des chamailleries entre enfants qui dure car les adultes mettent du temps à intervenir...)

- Est-il possible d'être informé de tout événement qui se serait déroulé pendant le temps récréation (via cahier de liaison, ...) ?

Il n'y a pas de quota concernant le nombre de surveillants à prévoir pendant le temps méridien. Toutefois sur l'école de Saint-Vulbas, le nombre est largement supérieur (9 personnes) par rapport à ce qu'il se fait dans les communes environnantes.

1^{er} service à l'intérieur :

2 animateurs pour les GS-CP

3 animateurs pour les PS-MS

2^{ème} service à l'intérieur :

3 animateurs pour les CE-CM

1^{er} service à l'extérieur :

4 animateurs pour les CE-CM

2^{ème} service à l'extérieur :

2 animateurs la grande cour

4 animateurs en cour maternelle

On ne peut pas empêcher les enfants de se chamailler. Un jour, ils vont se chercher et le lendemain ils seront les meilleurs copains ou copines au monde. Par contre, on intervient rapidement si insultes ou violence.

Une charte détaillée signée par l'animateur et le Président est en vigueur. Elle stipule toutes les obligations, les préconisations, les procédures dont les animateurs doivent se conformer.

L'équipe doit échanger sur tous les problèmes, incidents ainsi que les blessures de l'enfant et les circonstances à toute personne qui le prendra en charge au fur et à mesure du service jusqu'à l'enseignant à 13h05.

Appel des parents si fièvre, blessures plus importantes et coups à la tête, appel des pompiers si nécessaire.

Tous les événements importants sont signalés dans le cahier vert, à l'enseignante et notifiés dans notre registre. Le règlement cantine précise les sanctions en cas de non-respect du règlement.

Transport :

- Existe-t-il une liste des différents arrêts et horaires de pose/dépose des enfants ?

Vous trouvez toutes ses informations sur le règlement transport que vous avez signé en début d'année sur l'espace parent 3douest.

Toutes les informations concernant la caisse des écoles se trouvent sur le site :

<https://caisseecolesstvulbas.fr>

- Est-il possible d'être informé de tout événement qui se serait déroulé pendant le transport (via cahier de liaison, ...) ?

Tous les événements importants sont signalés dans le cahier vert. Le règlement transport précise les sanctions en cas de non-respect du règlement.

En résumé : toutes les informations sont transmises aux parents par le biais du cahier vert ou d'un appel pour les cas personnels, et par mail à tous les parents pour les informations à caractère générale.

Rappel du site de la Caisse des Ecoles : pour consulter toutes les informations, les documents concernant l'école, le transport et la cantine : <https://caisseecolesstvulbas.fr>

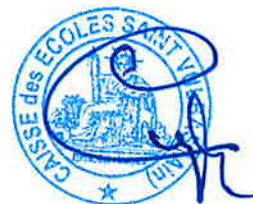
Les cas personnels sont à traiter directement auprès du responsable (pour rappel, aucun agent ne doit être interpellé, encore moins pendant son temps libre).

Vous pouvez contacter Mme Agnès ALIAS : caisseecoles@mairiestvulbas.fr ou par téléphone au 04 74 61 56 28.

Les parents d'élèves rattachés à la Caisse des Ecoles sont à votre disposition :

Les parents d'élèves : **M. Etienne MANDIER** : etiennemandier@orange.fr
Mme Audrey RODET-FRACHET : audrey.dumontet@gmail.com
Mme Marlyn SNYDER : snyder.marlyn@outlook.com

Le Président



M. Marcel JACQUIN

Le présent compte rendu sera publié sur le site de la caisse des écoles.